



Compte Rendu du Conseil Municipal extraordinaire du Mardi 5 mars 2024 à 19h

ORDRE DU JOUR :

.....	1
A. DELIBERATIONS :	1
Affaire n°1 : <u>Convention de ligne de trésorerie à conclure avec le Crédit Agricole d'Aquitaine</u>	1

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars 2024, le conseil Municipal de la commune de Verdélais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Le Maire, en session extraordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 février 2024.

Présents : RIBAUVILLE Corinne, Maire, SOUBAIGNÉ Sylvie, CHARRON Olivier, Didier DESAGES adjoints, POUTAYS William, BIAUT Joël, MARTIN Daniel, DUTOIT Anne-Marie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : VINET Emmanuel, AUCOIN-VACHERIE Mélanie, SINSOU Virginie, LOPES Nathalie, ERNEST Muriel, MANENT Maxime.

Secrétaire de séance : Sylvie SOUBAIGNE

Madame le Maire s'assure du quorum et ouvre la séance.

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Convention de ligne de trésorerie à conclure avec le
Crédit Agricole d'Aquitaine

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, expliquant notamment que la précédente demande de ligne de trésorerie n'ayant pas eu d'accord favorable et vu le projet de ligne de trésorerie du Crédit agricole d'Aquitaine, et après en avoir délibéré le conseil municipal a **voté à l'unanimité** les décisions suivantes :

Article 1 :

Pour le financement des ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Verdélais, décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de ci-après dénommée ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 50 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur dans les conditions indiquées au contrat d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursement.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la commune de Verdélais décide de contracter auprès du Crédit agricole sont les suivantes :

- Montant : 50 000€
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt variable applicable (euribor 3 mois moyenné fév 2024) : 3.926%
- Marge fixe : 1.00%
- Taux de ligne de trésorerie si tirage au 04/03/2024 : 4.926%
- Frais de dossier : 115€
- Commission d'engagement : 125 €

Article 2 :

Mise à disposition des fonds :

Le versement des fonds est réalisé via la procédure de crédit d'office auprès du comptable assignataire de l'Emprunteur. Chaque avis de tirage doit parvenir au prêteur deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds prévue

Remboursement des tirages :

L'emprunteur doit transmettre au Prêteur par mail un avis de remboursement, conforme au modèle joint en annexe du contrat. Après réception de l'avis de remboursement, le compte du comptable assignataire de l'emprunteur est débité deux jours ouvrés suivant la réception de l'avis par le prêteur.

Païement des intérêts :

Le calcul des intérêts se fait uniquement sur le montant des fonds utilisés et ce, sur la période de mobilisation. Les intérêts sont prélevés par débit d'office et sans mandatement préalable, chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet, octobre). Les intérêts sont calculés à terme échu.

Renouvellement de la ligne :

Le remboursement des fonds est réalisé via la procédure de débit d'office auprès du comptable assignataire de l'emprunteur. Cette ligne de trésorerie est susceptible de renouvellement après demande et nouvelle analyse du dossier par le prêteur.

L'ordre du jour étant épuisé madame le Maire lève la séance à 19h30.

Mme RIBAUVILLE Corinne, Maire.	M. MANENT Maxime
M. CHARRON Olivier, 1^{er} adjoint.	M. MARTIN Daniel
Mme SOUBAIGNE Sylvie, 2^e adjointe.	M. POUTAYS William.
M. DESAGES Didier 3^e adjoint.	Mme SINSOU Virginie.
Mme AUCOIN-VACHERIE Mélanie.	
M. BIAUT Joël.	
Mme DUTOIT Anne-Marie.	
Mme ERNEST Muriel. Absente	
M. VINET Emmanuel.	
Mme LOPES Nathalie. Absente	